



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Guide à l'attention des élus et des partenaires

Agir ensemble pour
un territoire d'exception

Le collectif à l'œuvre !



De la Baie de l'Aiguillon à Niort, de la plaine de Vendée à celle d'Aunis, des marais desséchés aux marais mouillés, le Marais poitevin est un territoire exceptionnel en mouvement permanent. Le rôle du Parc est de révéler et de partager ce patrimoine unique, dans ses dimensions culturelles, naturelles et paysagères, tout en accompagnant son dynamisme économique et social.

Élu président du Parc depuis le 29 octobre 2021, j'ai la chance d'animer le syndicat mixte fédérant les élus des régions de Nouvelle-Aquitaine, des Pays de la Loire, des départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, de 88 communes classées et 8 communautés de communes et d'agglomération.

Nous sommes ainsi collectivement engagés dans la préservation et la mise en valeur du Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique. Ses richesses sont valorisées au travers de la triple labellisation de Parc naturel régional, Grand Site de France, et de Ramsar reconnaissant les zones humides d'importance internationale. C'est une fierté et une responsabilité pour chacun d'entre nous.

Le projet de mandature conduit depuis quatre ans permet de renforcer notre mobilisation avec :

- l'élargissement de la gouvernance aux chambres consulaires et aux acteurs de la protection de la nature et de l'environnement, aux fédérations de pêche et des chasseurs, et l'animation de commissions thématiques actives,
- la valorisation de notre patrimoine : préservation de la biodiversité, renouvellement du paysage, soutien à l'élevage et à l'économie locale, écotourisme, qualité du cadre de vie...
- le renforcement de la médiation et du partage de la connaissance : organisation de journées de découverte du Marais poitevin pour les élus du Parc et du « G5 » rassemblant nos présidents des deux régions et des trois départements, animation du réseau d'une centaine d'ambassadeurs marqués « Valeurs Parc », dynamique d'implication citoyenne, anticipation de notre adaptation au changement climatique avec un projet européen « Maraisilience » réunissant élus, chercheurs, habitants, mutuelles d'assurance et énergéticiens.

La compréhension de la complexité, de la diversité et de la richesse du Marais poitevin nous permet de mesurer les nombreux défis qui restent à relever. L'engagement de la révision de la charte du Parc sera l'occasion de les partager avec vous.

À travers ce guide, vous retrouverez les principales missions et actions du Parc, ses modalités de gouvernance, la manière dont vous pouvez vous impliquer et dont nous pouvons vous accompagner au quotidien pour construire collectivement l'avenir de ce territoire d'exception !

Pascal Duforestel

Président du Parc naturel régional du Marais poitevin



Le Parc en 3 points

1

Un territoire : les Parcs naturels régionaux sont des espaces habités, reconnus à l'échelle nationale pour leurs richesses patrimoniales.

2

Un projet commun pour le Marais poitevin consigné dans sa charte autour d'un équilibre entre le développement économique et social et la préservation des patrimoines.

3

Une structure de gestion avec des instances de concertation, pilotée par des élus qui engagent des actions mises en œuvre par une équipe technique, à l'appui de moyens dédiés.



La charte du Parc

C'est le contrat de territoire qui nous lie !

La charte nous engage - élus et partenaires - jusqu'en 2029. Elle a été approuvée par les collectivités et validée par décret du Premier ministre le 20 mai 2014.

Sa révision démarre en 2026 pour un renouvellement en mai 2029.

Elle concrétise le projet de préservation et de développement durable élaboré pour le Marais poitevin.



5 missions

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

La loi lui confère 5 missions* :

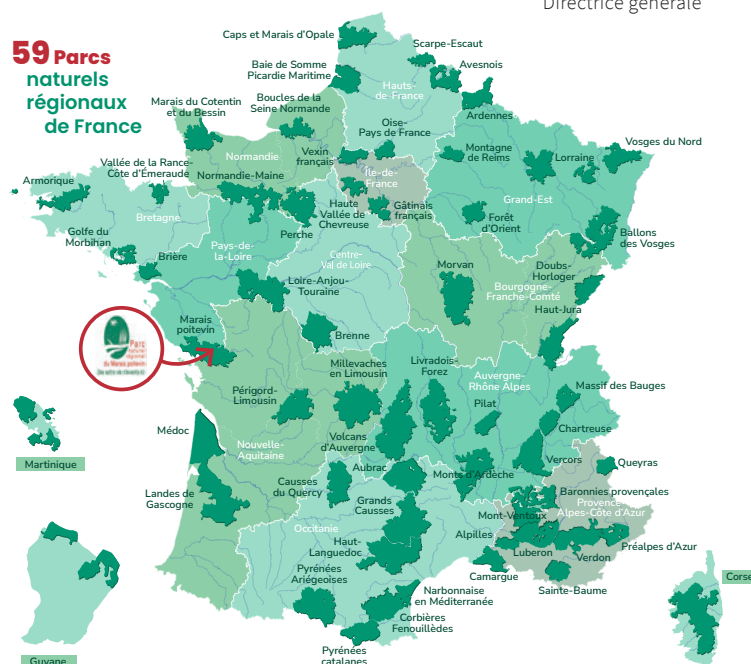
- ▶ la protection et la gestion des patrimoines,
- ▶ l'aménagement du territoire,
- ▶ le développement économique et social,
- ▶ l'accueil, l'éducation et l'information,
- ▶ l'expérimentation, l'innovation.

* Missions régies par les articles L. 333-1 et R. 333-1 du code de l'environnement



“ L'équipe technique d'une vingtaine d'agents permanents - médiateurs, écologues, paysagiste, architecte... - et d'une vingtaine d'agents contractuels liés à des projets spécifiques, se mobilise dans une logique transversale de service public de proximité. Aux côtés des élus locaux et acteurs du territoire, cette ingénierie permet d'accompagner, de proposer des solutions, de mobiliser des financements, des partenariats... pour apporter aux projets une plus-value environnementale, paysagère ou culturelle. Du sur-mesure pour agir en finesse et ainsi valoriser les spécificités du Marais poitevin, tout en partageant sa diversité, sa richesse inestimable et ses enjeux avec le plus grand nombre ! ”

Sandrine Guihéneuf
Directrice générale



Le Parc naturel régional

3 labels



Parc naturel régional du Marais poitevin
(198 514 ha)



Grand Site de France
pour la qualité du paysage du marais mouillé boisé
(49 000 ha)



Ramsar
Zone humide d'importance internationale
(69 034 ha)

1

re
ZONE HUMIDE
DE LA FAÇADE ATLANTIQUE
(107 526 ha)

8 200 km
DE VOIES D'EAU
dont 320 balisés

1,4 million
de visiteurs

150 km
DE CÔTE

800 km 
DE CIRCUITS VÉLO

36 486 ha
de prairies
naturelles

+ de 600 ouvrages hydrauliques

1 000 km de digues

+ de 50% des prairies subsaumâtres
françaises se situent dans le Marais poitevin

23 marais communaux en gestion collective

9 RÉSERVES NATURELLES

1 site **classé**
18 620 ha



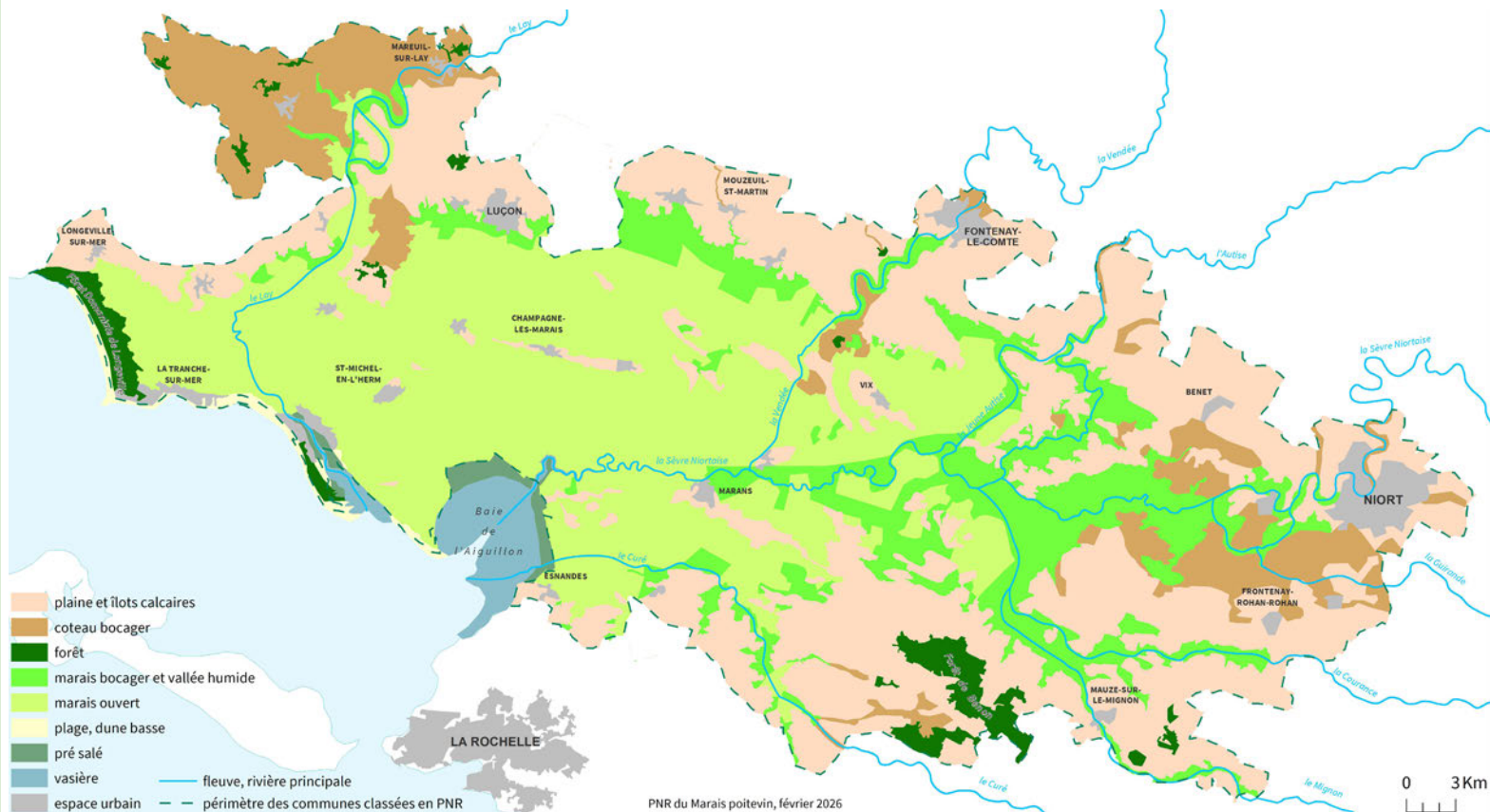
1 site **Natura 2000**
68 023 ha

4 900

ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES RECENSÉES

du Marais poitevin...

Le marais et ses bordures



2 régions | **3** départements

8 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

PÉRIMÈTRE ACTUEL

88 communes classées
Parc naturel régional *

sont classées les communes dont une partie de leur territoire est située dans la zone humide du Marais poitevin.

198 514 HA

205 839 HABITANTS

* glossaire et carte p. 18-19

PÉRIMÈTRE DE RÉVISION DE LA CHARTE

90 communes

+ 2 communes : Sainte-Gemme-la-Plaine et Saint-Ouen-d'Aunis.

196 029 HA

150 962 HABITANTS

surface et nombre d'habitants ajustés aux secteurs patrimoniaux qui excluent les zones non pertinentes : zones commerciales ou industrielles des villes de Niort, Fontenay-le-Comte, Luçon.

Le Parc en actions !

**Biodiversité, paysage, climat, cadre de vie,
agriculture, écotourisme, information et médiation...**

**Le Parc vous apporte conseil, assistance et
vous aide à réaliser vos projets dans
une perspective de développement durable.**

**Le Parc préserve, restaure, valorise,
sensibilise, accompagne, innove...**



LE PARC PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ

**SUIVRE ET PARTAGER LES CONNAISSANCES
DES MILIEUX ET DES ESPÈCES**

La biodiversité fait l'objet de suivis rigoureux pilotés par le Parc, avec une quarantaine de partenaires dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN). Les inventaires permettent de suivre l'évolution des espèces et des habitats naturels. L'OPN favorise ainsi l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques (gestion de l'eau, projets d'aménagement, etc.).

Il centralise la connaissance, la restitue aux usagers et habitants grâce à de multiples outils : atlas « biodiv'Marais poitevin », conférences, articles...

*La répartition de près de 5 000 espèces
est accessible à tous sur l'atlas
« biodiv'Marais poitevin »*



LE PARC RESTAURE LES ESPACES NATURELS ET PRÉSERVE LES ESPÈCES REMARQUABLES

RÉHABILITER LES HABITATS

Le Marais poitevin est une vaste zone humide constituée de multiples milieux naturels remarquables. Les boisements humides, les roselières, les prairies naturelles, les vasières de la Baie de l'Aiguillon, les dunes ou les coteaux calcaires... sont l'objet d'attention du Parc qui mobilise son énergie pour garantir leur préservation.

Le Parc peut accompagner les communes dans leurs travaux de renaturation (mares, espaces verts, etc.) ou intervenir en maîtrise d'ouvrage.

Sur le littoral, par exemple, le Parc installe des ganivelles pour limiter la circulation des promeneurs et favoriser l'installation de la végétation sur les dunes de la Pointe de l'Aiguillon. Particulièrement sensibles, ces dunes constituent des milieux naturels protégés par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) à proximité de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon.



FAVORISER LE RETOUR DES ESPÈCES MENACÉES

Le Parc protège et agit pour restaurer les milieux abritant les espèces emblématiques : Guifette noire, Barge à queue noire, anguille...

Par exemple, le Parc conduit des travaux de continuité écologique en faveur de la préservation de la Loutre d'Europe. Ainsi, dans le Marais poitevin, 46 passages à mammifères existent (dont 10 ont été posés par le Parc). Ils permettent aux loutres, entre autres, de traverser les routes en toute sécurité et de réduire leur mortalité.

Par ailleurs, une quarantaine de passes à anguilles sont actuellement en fonctionnement dans le Marais poitevin : elles leur permettent de remonter les fleuves, rivières, canaux et de franchir facilement les barrages.



GÉRER LES ESPACES NATURELS

Le Parc gère certains espaces naturels en partenariat avec les acteurs locaux comme la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire, certains sites du Conservatoire du littoral ou encore des Arrêtés préfectoraux de protections de biotope (APPB).



“ Sur ma commune, le boisement humide du Pain béni et le coteau calcaire constituent deux sites emblématiques du patrimoine naturel du Marais poitevin qui accueillent une faune et une flore remarquables et protégées, notamment des hérons et des plantes rares. C'est le Parc qui en assure la gestion et nous travaillons ensemble au quotidien pour assurer l'équilibre entre leur découverte (sentier, supports pédagogiques...) et leur préservation (maintien et restauration des habitats naturels). **”**

Antoine Métais (85)
Maire de Chaillé-les-Marais

LE PARC AGIT POUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

PLANTER POUR RENOUVELER LA TRAME ARBORÉE



Plus grand marais boisé de la façade atlantique européenne, le Marais poitevin offre une diversité et une richesse paysagère exceptionnelles. C'est le cas en particulier des secteurs du marais mouillé boisé - notamment de la « Venise verte » - classés pour leurs caractéristiques combinant prairies naturelles, voies d'eau et trame arborée composée d'alignements de frênes têtards, souvent doublés de peupliers.

Les frênes, vieillissants et fragilisés par la chalarose, sont menacés et la ressource en

peupliers a fortement diminué ces dernières années. Afin de renouveler cet héritage, le Parc plante de nouvelles essences alternatives aux frênes (Chêne Pédonculé, Orme et Érable champêtres, Peuplier noir...) qui formeront les arbres têtards de demain. Il accompagne également les projets de plantation de peupliers ou de haies, au bénéfice de l'économie locale, du paysage, de la biodiversité et de la captation carbone.

VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS

Proposer des îlots de fraîcheur, limiter l'artificialisation des sols, faciliter l'écoulement des eaux, favoriser la biodiversité pour plus de nature au cœur des villages tout en les embellissant, c'est possible ! Le Parc vous aide à faire évoluer vos espaces publics en ce sens, propose des solutions dessinées, des listes de matériaux et de plantes locales adaptées à chaque situation. L'entretien des espaces publics peut également s'effectuer par de l'écopâturage à l'image des travaux conduits par le Parc à l'île d'Elle, Champagné-les-Marais, Saint-Michel-en-l'Herm ou Coulon.

“ Grâce aux conseils du Parc, la place de l'Euro est passée de l'enrobé au végétal tout en conservant ses fonctions de stationnement, la sécurité s'en est même vue améliorée. Grâce à ce projet, la commune a été lauréate nationale des Victoires de l'investissement local en 2022 et j'espère que notre exemple donnera envie à d'autres communes ! ”

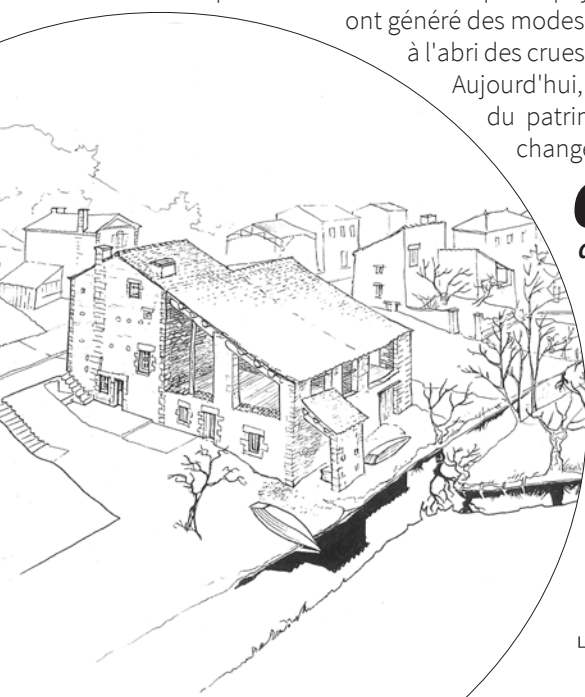
Hervé Gaildrat (17)
Maire d'Anais

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET ACCOMPAGNER LES PROJETS ARCHITECTURAUX

Le Marais poitevin offre une mosaïque de paysages où eau, végétation, terre et ciel s'entremêlent. Les singularités de ces paysages ont généré des modes d'implantation et de constructions spécifiques : villages implantés à flanc de coteau à l'abri des crues dans les marais mouillés, maisons basses des marais desséchés, habitat du littoral... Aujourd'hui, les défis du mieux construire et du mieux habiter sont nombreux : préservation du patrimoine, utilisation des écomatériaux, anticipation de l'habitat de demain face au changement climatique...

“ La paysagiste et l'architecte du Parc nous apportent un accompagnement régulier qui facilite le dialogue entre la municipalité, les habitants et les services instructeurs, en amont des projets de construction ou de rénovation. À l'appui de références concrètes sur les volumes, la composition des façades, les couleurs, les clôtures... cette aide gratuite permet de trouver les bonnes solutions pour concilier la valorisation de notre identité maraîchine, nos savoir-faire locaux, tout en prenant en compte des nouveaux usages ou en intégrant les écomatériaux. ”

Philippe Leyssene (79)
Maire d'Arçais



LE PARC SOUTIENT UNE AGRICULTURE DURABLE

PRÉSERVER LES MARAIS COMMUNAUX

Les marais communaux, aujourd'hui propriétés des communes, sont hérités des grandes phases d'aménagement du Marais poitevin. Ils représentent un patrimoine historique, culturel, économique et environnemental exceptionnel. 23 d'entre eux, en gestion collective, accueillent 3 600 vaches et chevaux. Le Parc s'engage aux côtés des communes et des 115 éleveurs pour faciliter leur exploitation et favoriser la biodiversité en :

- ▶ **finançant des travaux d'aménagement pastoraux** (parcs de contention, abreuvoirs...), **de plantation de haies...**,
- ▶ **accompagnant les communes et éleveurs** dans le suivi administratif et sanitaire du bétail,
- ▶ **menant des actions de valorisation** pédagogique avec les scolaires ou les habitants.



“ Notre marais communal accueille environ 160 animaux sur 94 hectares. Nous nous félicitons du concours concret du Parc qui nous apporte un service indispensable, depuis des années, pour l'entretien et la gestion du communal. ”

Daniel Neau (85)
Maire de Saint-Benoist-sur-Mer

PÉRENNISER L'EXPLOITATION DES MARAIS PAR BATEAU

Le secteur des îles de La Garette s'étend sur les communes de Magné, Sansais-La Garette, Coulon et Le Vanneau-Irleau. Ce marais est accessible uniquement par voie d'eau. Afin d'en faciliter l'accès et l'entretien, le Parc a acquis et réhabilité en port technique l'ancienne scierie de La Garette à Magné. Depuis cet espace stratégique, les usages sont ainsi facilités pour :

- ▶ **soutenir l'élevage** : pour enrayer la déprise agricole, le Parc restaure des prairies gérées ensuite par des éleveurs locaux et aménage des accès pour permettre la circulation des troupeaux. Il leur met à disposition un chaland bétailière - outil indispensable pour transporter, sur l'eau, les animaux qui pâturent les marais - un tracteur et un broyeur pour faciliter l'entretien des parcelles,
- ▶ **restaurer la trame arborée et les fossés** : le Parc conduit des chantiers de débroussaillage, réalise des plantations d'alignements d'arbres en remplacement des frênes têtards, restaure les fossés...
- ▶ **accompagner la filière bois** : le Parc met le site de la Scierie à disposition des forestiers qui exploitent les peupliers inaccessibles par voie de terre. Les « trains de bois flottants », tirés par bateau, défilent ainsi sur plusieurs centaines de mètres avant d'être transportés et transformés dans les scieries locales. Cette pratique traditionnelle, encore bien vivante, est unique en France.



PROTÉGER LES BUSARDS AVEC LES AGRICULTEURS

Le Marais poitevin accueille trois espèces de Busards (cendré, des roseaux et Saint-Martin) qui nichent au sol majoritairement dans les cultures en plaine et marais. Le Parc accompagne et finance la protection de ces espèces menacées depuis 1982. Avec l'accord des 130 agriculteurs concernés annuellement, les Associations de protection

de la nature et de l'environnement (LPO Poitou-Charentes, LPO Vendée et GODS) protègent les nids avant les moissons, permettant ainsi la sauvegarde de ces espèces. Grâce à ce partenariat, 4 150 nids de Busards cendrés ont été protégés, ce qui a permis à 6 750 oiseaux de prendre leur envol.



LE PARC ENCOURAGE L'ÉCOTOURISME

RAYONNER DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

Avec 320 km de voies d'eau et 800 km de circuits vélo balisés, le Marais poitevin est un paradis pour les randonneurs. Le Parc favorise ainsi des modes de découverte respectueux de l'environnement, des paysages et les échanges entre les visiteurs, les habitants et les socioprofessionnels.

“ La beauté et la notoriété du Marais poitevin génèrent une fréquentation touristique importante, parfois délicate à gérer à l'échelle d'une petite commune.

Le Parc nous aide en favorisant une découverte patrimoniale immersive : balisage des voies d'eau, cartes vélo, sentiers de découverte, expositions dans les sites de visite comme à la Maison du Marais poitevin, formation de nos guides bateliers...

Il permet à nos embarcadères de s'impliquer dans la préservation du paysage au travers du programme de replantation des arbres têtards et anime un réseau d'ambassadeurs marqués « Valeurs Parc » qui ont à cœur de partager leur amour du marais et ses multiples richesses.”

Anne-Sophie Guichet (79)
Maire de Coulon

LE PARC VALORISE LES PRODUITS ET SERVICES LOCAUX



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN

LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

Le Parc propose l'attribution de cette marque nationale pour les produits, savoir-faire et services de ceux qui s'engagent pour la protection de l'environnement, l'économie locale, le bien-être des habitants et des salariés.

Avec plus de 100 professionnels marqués, le Parc est l'un des plus dynamiques à l'échelle nationale dans les domaines de l'agroalimentaire, du tourisme et de l'artisanat.



LE PARC SENSIBILISE ÉLUS, HABITANTS, SCOLAIRES, SOCIOPROFESSIONNELS ET VISITEURS

PARTAGER ET CROISER LES REGARDS

Sensibiliser le plus grand nombre aux richesses des marais pour mieux les préserver et accompagner leur évolution est une des missions principales du Parc. Moteur d'une approche globale et systémique du Marais poitevin, le Parc déploie plusieurs actions auprès de différents publics. Des expositions, outils pédagogiques et différentes ressources sont également disponibles pour que chacun (re)découvre les richesses de notre territoire et ses enjeux.



“ Le Marais poitevin est un territoire vaste et complexe dont les composantes hydrauliques, culturelles, historiques et environnementales sont variées. Pour nos habitants, cette richesse est difficile à appréhender aisément. La médiation culturelle et artistique proposée par le Parc facilite cette connaissance, à l'image de la mise en valeur pédagogique de l'ancien transformateur électrique de la laiterie aménagé en refuge pour la biodiversité ou encore de la représentation du spectacle « Le Tarot du Marais poitevin » ou de celle du « Marais Tour Bus » à l'ancienne base nautique de Thairé-le-Fagnoux. Ces actions menées dans un esprit convivial sont, par ailleurs, propices aux échanges et au lien social, si précieux dans nos communes rurales. ”

Alexandre Trouche (17)
Maire de Saint-Jean-de-Liversay

FORGER UNE CULTURE COMMUNE DU MARAIS POITEVIN

Le Parc accompagne et valorise les initiatives artistiques et culturelles qui partagent, avec le plus grand nombre, la connaissance du Marais poitevin et ses enjeux : spectacles, installations, festivals, résidences et toute autre forme d'interventions et d'expressions artistiques, dans une dynamique de synergies entre acteurs.





LE PARC ŒUVRE POUR LE CLIMAT DE DEMAIN

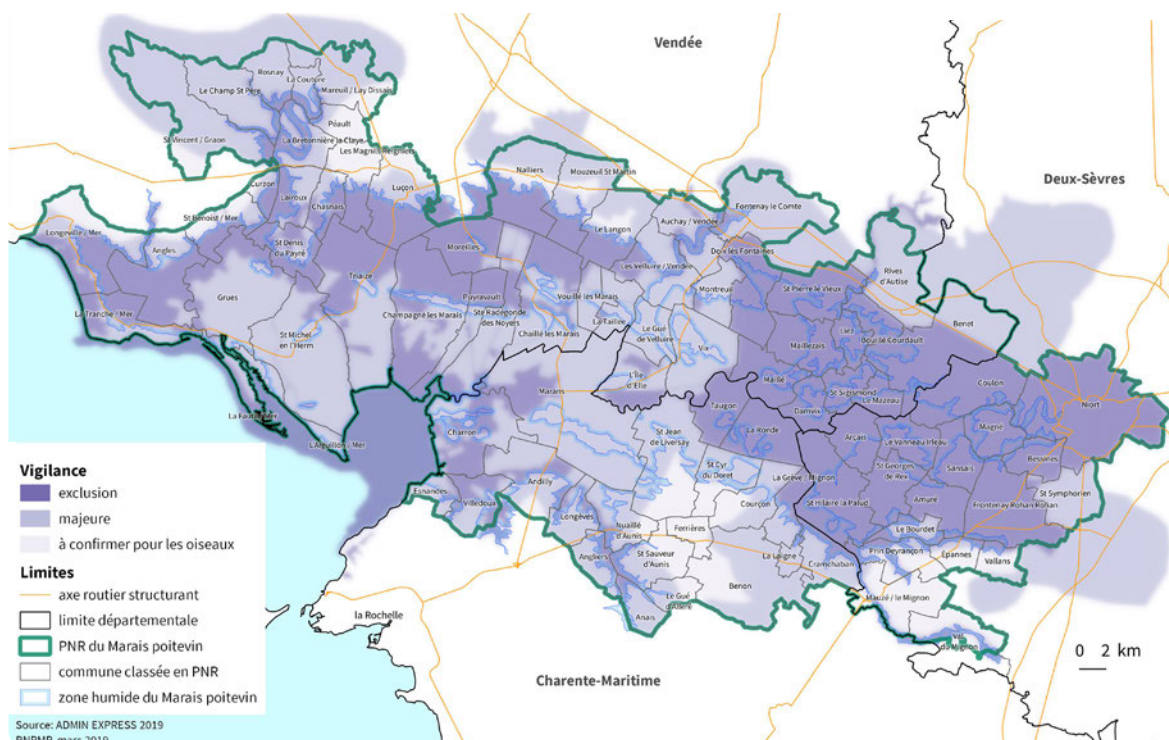
ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET UN RÉSEAU D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ADAPTÉES AU MARAIS POITEVIN

Le Parc a élaboré une stratégie territoriale énergétique visant à agir en faveur de la transition énergétique et du défi climatique. Il s'agit de :

- ▶ faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en préservant la biodiversité et les paysages,
- ▶ réduire les consommations d'énergie et favoriser une diversité d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et du cadre de vie,
- ▶ partager les enjeux, objectifs chiffrés et actions à mener avec les communes, les EPCI, les porteurs des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), les services de l'État, les socioprofessionnels, les associations, les habitants...,
- ▶ relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations,
- ▶ permettre au Parc d'émettre, sur cette base, des avis sur les projets pour lesquels l'État et/ou les porteurs de projet le sollicitent.

Ainsi, le schéma éolien offre aujourd'hui un outil d'aide à la décision, traduit sous forme de cartographies et de recommandations.

Schéma éolien du Parc naturel régional du Marais poitevin Zones de vigilances environnementales et paysagères



COCONSTRUIRE LE MARAIS POITEVIN EN 2050 GRÂCE AU PROJET LIFE MARAISILIENCE

Pour anticiper le changement climatique, plusieurs partenaires publics et privés se mobilisent dans le cadre d'un projet européen de quatre ans (2024-2028), conduit par le Parc et huit cobénéficiaires.

Le LIFE Maraisilience (résilience climatique du Marais poitevin) porte trois objectifs :

- ▶ **informer** : mieux connaître et partager les enjeux du changement climatique, via la création d'un observatoire du climat (plateforme numérique),
- ▶ **croiser les regards** : faire réfléchir ensemble les habitants, acteurs socio-économiques et élus via des activités et des événements variés leur permettant d'exprimer leurs visions et de préparer ensemble l'avenir du Marais poitevin,
- ▶ **proposer** : des actions d'adaptation concrètes à l'issue du projet et une démarche répliquable en Europe.



“ Le LIFE Maraisilience illustre l'importance du Parc dans son rôle de médiation territoriale : mobiliser, fédérer et faire converger - par le débat - les points de vue portés par une diversité d'acteurs. Il permet de traiter, de manière transversale, des sujets souvent complexes et recouvrant de nombreuses incertitudes quant aux risques à venir, en adoptant une vision globale et systémique du Marais poitevin, tout en cultivant les spécificités et les enjeux de chacun des secteurs de Marais qui le composent. S'adapter aux bouleversements en cours, en s'appuyant sur la diversité des regards, des connaissances, des activités humaines et créer les conditions d'une telle adaptation : voilà un enjeu de taille qui devrait transcender les limites administratives et « faire territoire » par la coconstruction d'une vision partagée de son devenir. ”

Patrick Steyaert,
Président du Conseil scientifique et prospectif du Parc

LE PARC, MÉDIATEUR TERRITORIAL, CATALYSEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PARTENARIATS

Le Parc regroupe toutes les strates des collectivités concernées par le Marais poitevin (communes, EPCI, départements, régions) et offre un espace de dialogue qui dépasse les limites administratives.

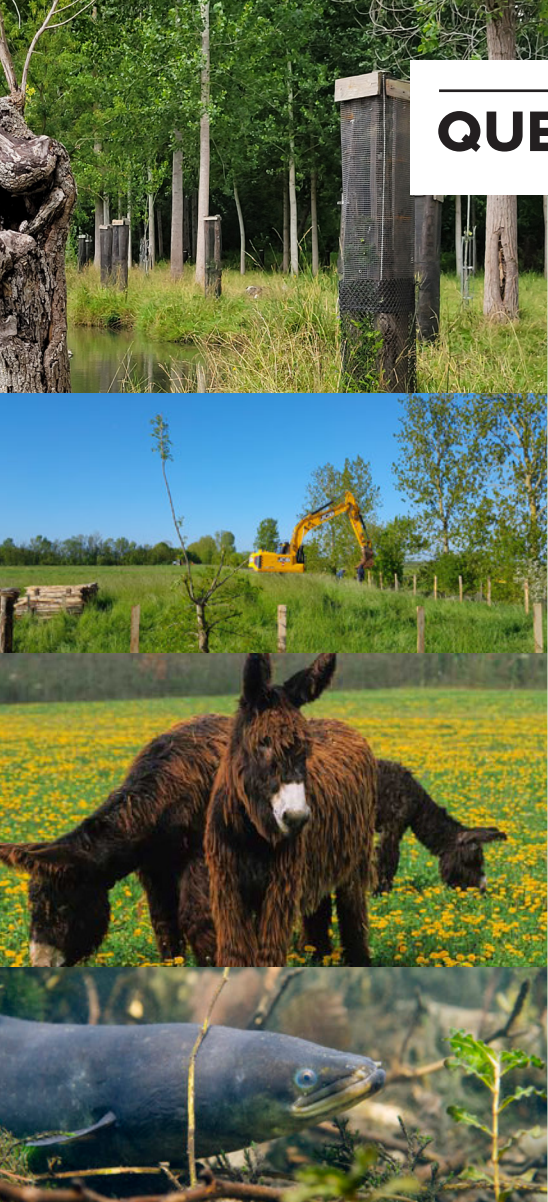
Il assure la cohérence des politiques publiques et apporte une plus-value liée à sa connaissance du territoire, de ses acteurs et des enjeux patrimoniaux.

Sa dimension fédératrice se décline par de nombreuses conventions de partenariat avec des collectivités, des associations, des financeurs publics et privés, des socio-professionnels, des habitants...

La complexité et l'ampleur du patrimoine dont le Parc hérite amènent plusieurs acteurs à intervenir,

notamment concernant la gestion de l'eau : l'État au travers de l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP), l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), les syndicats mixtes Gemapiens, les Associations syndicales autorisées (ASA). Le Parc participe aux côtés de ces acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la ressource, en expérimentant et conduisant des travaux de restauration des milieux aquatiques.

À l'échelle nationale, le Parc est engagé dans de nombreux réseaux : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réseau des Grands Sites de France, Association Ramsar France... et coopère avec d'autres Parcs à l'international.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ▶ **1^{er} aménagement en France** permettant le franchissement d'ouvrages hydrauliques par les poissons migrateurs, en 1984 à Marans
- ▶ **10 passages à loutre** créés depuis 2000
- ▶ **1,4 million de données regroupées dans l'Observatoire du patrimoine naturel** (OPN)
- ▶ **30 000 arbres replantés** (futurs têtards) dans le cadre du renouvellement de la trame arborée soit 203 km depuis 2000
- ▶ **plus de 600 chantiers de restauration** de milieux aquatiques (frayères, mares, roselières...) depuis 2000
- ▶ **60 hectares** de prairies naturelles restaurées chaque année
- ▶ **1^{re} Obligation réelle environnementale** (ORE) signée entre le Parc et un agriculteur, en 2026 à Triaize
- ▶ **2 races emblématiques sauvegardées** : le Baudet du Poitou et la vache Maraîchine
- ▶ **200 socioprofessionnels et élus** formés chaque année à la connaissance du Marais poitevin
- ▶ **12 événements culturels** et **7 propositions artistiques** (spectacles et résidences) ancrés sur le territoire, soutenus par le Parc en 2025
- ▶ **19 référentiels** pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » en 2025
- ▶ **plus de 15 éditions** sur l'architecture, les paysages, les plantations, la publicité et la signalisation, les écomatériaux, la biodiversité, les énergies renouvelables, le tourisme...
- ▶ **plus de 60 retours médiatiques directs** (presse papier, numérique, radios et TV locales et nationales...), en moyenne par an
- ▶ **1 centre de ressource** en ligne : mediatheque.parc-marais-poitevin.fr



LE PARC À VOTRE SERVICE

Sur chacune de ses communes, le Parc intervient selon des modalités adaptées à chaque projet pour apporter une plus-value territoriale, environnementale et paysagère au cas par cas :

en maîtrise d'ouvrage directe : expérimentation, expositions, éditions, médiation, formations, travaux sur les espaces dont il est propriétaire comme la Laiterie de Coulon ou la Scierie de La Garetté à Magné, le Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré...

en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les collectivités (travaux de renaturation...), pour les propriétaires privés (programmes de plantations, de mares...), pour les éleveurs (équipements pastoraux...)

en conseil assistance auprès de ses communes et collectivités membres (esquisses pour les projets paysagers et architecturaux, travaux de génie écologique, ingénierie financière...)

en répondant à des appels à projet, pour le compte de plusieurs communes ou partenaires : Atlas de la Biodiversité Communale, LIFE Wild Bees, LIFE Maraisilience, projets culturels...

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, à vos côtés pour :

FACILITER > il aide à l'émergence des projets sur son territoire.

COORDONNER > il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre.

AGIR > Il porte des actions et projets et expérimente pour le compte de ses membres.

LE BUDGET DU PARC

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose, en 2026, d'un budget de 4,552 millions d'euros, destiné à assurer le fonctionnement de la structure et la réalisation de son programme d'activités. Ce budget répond aux règles de la comptabilité publique.

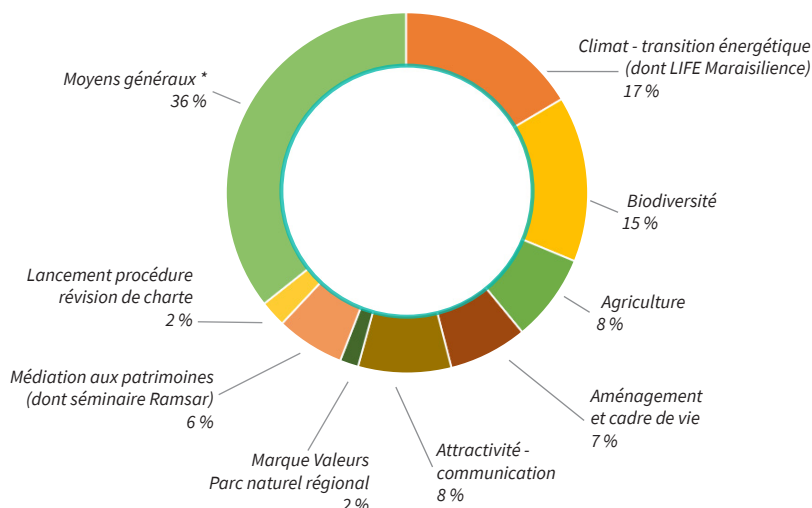
En 2026, le budget est réparti ainsi : ►85 % en section de **fonctionnement** ►15 % en section d'**investissement**

Les **recettes** proviennent pour :

- 39,5% des cotisations des membres du syndicat mixte (régions, départements, communes, EPCI) et d'une dotation de l'État affectées au **fonctionnement général de la structure**,
- 60,5 % des subventions des régions, départements, communes, EPCI, État, Agence de l'Eau, Europe et partenaires privés affectés au **programme d'actions**.

* les moyens généraux comprennent notamment le temps agent dédié au conseil et à l'assistance aux projets.

Les **dépenses** se partagent selon les axes du programme d'activités :



Le Parc, vecteur d'emploi et d'économie locale

Le Parc confie ses chantiers de préservation et de mise en valeur des patrimoines à de nombreuses entreprises de travaux - notamment de génie écologique -, à des associations d'insertion ou environnementales. Son action profite ainsi directement à l'économie du territoire et à son dynamisme touristique, agricole, culturel et social.

LA DOTATION AMÉNITÉS RURALES : 1,527 MILLION D'EUROS EN 2025 !

Un levier financier pour les communes classées Parc naturel régional

Cette dotation, versée par l'État aux communes classées du Parc de moins de 10 000 habitants, a pour vocation de favoriser les actions de biodiversité, de paysage et de médiation. Le Parc accompagne les communes dans leurs projets.

L'importance de maintenir et d'augmenter cette dotation - multipliée par 3 depuis 2022 - a été défendue par Pascal Duforestel, en sa qualité de membre du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France auprès de Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, à l'appui d'exemples concrets de sa bonne utilisation dans le Marais poitevin.

Ainsi en 2024, les communes ont mobilisé la dotation pour réaliser des plantations, des « Jardins qui bourdonnent », désimperméabiliser et végétaliser les bourgs, concevoir des supports d'information, valoriser les marais communaux, acquérir du foncier, mener l'Atlas de la Biodiversité Communale, recourir à l'écopâturage pour entretenir les espaces verts ou engager leur commune dans le label « Territoire bio engagé ».



“ Dans notre marais communal de 232 hectares de prairies naturelles humides, les éleveurs avaient besoin d'un nouveau parc de contention, plus fonctionnel et sécurisé. Le Parc a conçu, pris en charge les travaux et apporté 80% du financement, sans quoi nous n'aurions pas pu conduire un tel investissement. En tant que commune classée dans un PNR bénéficiant de la dotation aménités rurales, nous avons pu apporter un complément de 20% à ce projet qui permet à la fois le maintien de l'élevage et la préservation de la biodiversité. ”

Nicolas Vannier (85)
Maire des Magnils-Reigniers

Le Parc une gouvernance partagée

**Les actions du Parc sont mises en œuvre
par son organisme de gestion : un syndicat mixte.**

Ses chevilles ouvrières | les délégués.

Ses partenaires privilégiés | les maires, les élus communautaires,
les conseillers départementaux et régionaux, les chambres consulaires,
les Associations de protection de la nature et de l'environnement,
les fédérations de pêche et des chasseurs.

Ses principaux financeurs | les régions, les départements, les communes,
les communautés de communes et d'agglomération, l'État, l'Europe,
l'Agence de l'eau, l'Ademe, les mécènes et les partenaires.

S'IMPLIQUER ET SE MOBILISER AU SEIN DU PARC

Que vous soyez maire, adjoint, conseiller municipal, président d'EPCI, conseiller communautaire ou partenaire, prenez part à la vie du Parc en participant aux comités de pilotage, comités de suivi, groupes territoriaux, journées découverte du territoire pour les élus...

Quel est le rôle d'un délégué du Parc ?

Le délégué joue un rôle clé dans la vie du Parc. Il favorise l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et sa collectivité.

Il est doublement ambassadeur : celui de sa collectivité auprès des instances de pilotage du Parc et celui du Parc dans sa collectivité.

En relayant les actions pilotées par le Parc, il aide à promouvoir la transition écologique, à préserver la biodiversité et l'ensemble des patrimoines naturel et culturel du Marais poitevin. Ses missions impliquent souvent un travail de représentation, de liaison et de sensibilisation.

Il peut s'appuyer sur l'équipe technique du Parc qui accompagne, informe, met en réseau...

Être délégué, c'est intégrer le comité syndical du Parc qui se réunit 4 à 5 fois par an et avoir l'opportunité d'être actif au sein des différentes instances, notamment les commissions thématiques et les comités de pilotage de projets portés par le Parc.



Le comité syndical

- ▶ **118 délégués** issus des 2 régions, 3 départements, 8 intercommunalités, 88 communes classées PNR avec **voix délibérative**
- ▶ **21 délégués** dont 6 issus des communes non classées PNR et 15 issus des partenaires associés (chambres consulaires, Associations de protection de la nature et de l'environnement, fédérations de pêche et des chasseurs) avec **voix consultative**

Le comité syndical élit le bureau et définit les pouvoirs qu'il lui délègue.

Il vote le budget et définit les orientations des actions du syndicat mixte.

Les instances de concertation

- ▶ **4 groupes territoriaux** (maires)
- ▶ **8 commissions présidées par les vice-présidents et coprésidées par les élus du comité syndical :**
 - Transition énergétique et climat
 - Agriculture
 - Biodiversité
 - Sensibilisation-éducation-médiation
 - Attractivité-communication
 - Avis règlementaire-aménagement et cadre de vie
 - Marque « Valeurs Parc naturel régional »
 - Finances et ressources humaines
- ▶ **Des comités de pilotage et de projet :**
 - Grand Site de France
 - Natura 2000/Ramsar
 - Communaux
 - LIFE...
- ▶ **1 Conseil scientifique et prospectif**

Le syndicat mixte

Structure juridique de gestion du Parc qui met en œuvre la charte. Composé d'élus désignés par les collectivités membres au sein d'un **comité syndical** et d'un **bureau**.

Il s'appuie sur plusieurs instances de concertation, des partenaires et une équipe technique.

Le bureau

- ▶ **22 délégués** désignés par le comité syndical (21 membres avec **voix délibérative** et **1 partenaire associé** pour les chambres d'agriculture avec **voix consultative**).
- ▶ **Le bureau désigne** 1 président, 6 vice-présidents et 1 secrétaire.

Il délibère sur l'ensemble des sujets dont le Parc est saisi.

Les partenaires

- ▶ **Europe, État, collectivités membres**
- ▶ **Mécènes**
- ▶ **Acteurs économiques et socioprofessionnels**
- ▶ **Associations de protection de la nature et de l'environnement**
- ▶ **Collectifs d'habitants**
- ▶ **Réseaux nationaux :** Fédération des PNR, Réseau des Grands Sites de France, Association Ramsar France, Réserves naturelles de France...

L'équipe technique pluridisciplinaire

Les agents du Parc mettent en œuvre les actions validées par le comité syndical



GLOSSAIRE

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) et des habitats naturels (APPBHN)

Il s'agit d'une aire de protection réglementaire dont l'objectif est de préserver les milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces animales ou végétales protégées.

9 APPB et APPBHN existent dans le Marais poitevin : marais doux Charentais, tourbière du Bourdet, marais mouillé de la Venise verte, coteaux calcaires de Chaillé-les-Marais, terrées du Pain Béni, de la Pointe de l'Aiguillon, des prairies calcaires du Fief Bodin, de la vallée du Curé, des arbres têtards en Deux-Sèvres.

Association syndicale autorisée (ASA)

Les ASA ou les syndicats de marais sont des associations de propriétaires responsables de l'entretien du domaine privé (cours d'eau, des canaux, digues et ouvrages hydrauliques). La première ASA étant la « Société du Petit Poitou » fondée à Chaillé-les-Marais en 1646. Il existe une quarantaine d'ASA dans le PNR.

Commune classée Parc naturel régional

Une commune est classée au sein d'un **Parc naturel régional** (PNR) pour 15 ans, par décret du Premier ministre pris sur rapport du ministre en charge de l'environnement.

Commune associée au syndicat mixte du Parc naturel régional

Il s'agit d'une commune située en dehors du territoire classé, avec laquelle le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) entretient une relation privilégiée en lien avec la mise en œuvre de la charte (gestion d'un bassin versant, continuité écologique ou paysagère...).

Conseil scientifique et prospectif (CSP)

Le Parc s'est doté en 2017 d'un CSP, vivier de compétences et de connaissances mobilisées en faveur du Marais poitevin. Il est composé d'une douzaine d'experts spécialisés dans une discipline en lien avec le Marais poitevin et ses multiples ressources, naturelles et sociales : écologie, géographie, hydrologie, histoire, paysage, sociologie... Les travaux du CSP répondent aux questionnements des élus du PNR, des acteurs locaux sur les problèmes complexes qui touchent le Marais aujourd'hui.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». 8 EPCI adhèrent au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin :

- Charente-Maritime : Communauté d'agglomération de la Rochelle, Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis sud,
- Vendée : Communautés de communes Sud Vendée Littoral, Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Grand Littoral et Vendée Sèvre Autise,
- Deux-Sèvres : Communauté d'agglomération du Niortais.

Établissement public du Marais poitevin (EPMP)

L'EPMP a été créé le 12 juillet 2010 dans le cadre de la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement. Cet établissement de l'État gère l'eau et la biodiversité à l'échelle des 639 000 hectares du bassin versant du Marais poitevin. Il conventionne avec le Parc naturel régional sur différentes projets dont l'animation du site Natura 2000 du Marais poitevin.

Grand Site de France (GSF)

Le label Grand Site de France porte sur l'intégralité des communes du **site classé** et vient reconnaître la gestion durable du paysage. Le Marais poitevin a été labellisé le 20 mai 2010.

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)

L'IIBSN est un établissement public territorial créé en 1987 et financé par les conseils départementaux de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'IIBSN est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sèvre niortaise, des Autize(s) et du Mignon.

LIFE

Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'Union Européenne pour l'action en défense de l'environnement et du climat.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Depuis 2003, le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre 68 023 hectares. Le **label Ramsar** porte sur ce périmètre.

Obligation réelle environnementale (ORE)

L'ORE est un outil juridique, créé en France par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, permettant aux propriétaires fonciers d'attacher à leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement.

Observatoire du patrimoine naturel (OPN)

Il regroupe plus d'1,4 million de données naturalistes produites par le réseau des Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) du Marais poitevin.

Parc naturel régional (PNR)

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 par le Général de Gaulle pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil stratégique pour réduire les polluants de manière significative. Il définit les leviers d'action à l'échelle locale, comme le développement des énergies renouvelables, des modes de transport moins polluants ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ils relèvent de la compétence des **EPCI**.

Prairie subsaumâtre

Dans le Marais poitevin, on retrouve deux grands types de prairies : les prairies subsaumâtres et les prairies de marais doux.

Les prairies subsaumâtres se situent à l'ouest du marais et présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore spécifique, d'intérêt communautaire. Elles sont, de plus, caractérisées par un microrelief inhérent aux anciens chenaux de retrait de la mer, ce qui induit un gradient d'humidité variable en fonction de la topographie. C'est cette double spécificité à l'échelle locale (salinité et variation humidité) qui confère à ces prairies une richesse biologique très forte.

Ramsar

Le label Ramsar porte sur le périmètre **Natura 2000** auquel s'ajoutent 1 011 hectares de continuités écologiques. Ce label porte le nom de la ville iranienne où a été signée la Convention de conservation

des biotopes de zones humides considérées comme d'importance internationale en raison de leurs fonctions écologiques, économiques, scientifiques, culturelles et récréatives. Le Marais poitevin a été labellisé Ramsar fin 2023 et est ainsi devenu le 54^e site Ramsar en France.

Réserves naturelles

Elles protègent les milieux naturels, ainsi que la faune, la flore et le patrimoine géologique qu'ils abritent grâce à une réglementation adaptée aux enjeux locaux. Trois niveaux de protection existent dans le Marais poitevin : nationale, régionale ou domaniale.

- **4 Réserves naturelles nationales (RNN)** : Michel Brosselin, Casse de la Belle Henriette, Baie de l'Aiguillon - Charente-Maritime, Baie de l'Aiguillon - Vendée,
- **4 Réserves naturelles régionales (RNR)** : Marais communal du Poiré-sur-Velluire, Marais de la ferme de Choisy, Marais de la Vacherie, Marais de Galuchet - boucles de la Sèvre niortaise,
- **1 Réserve biologique domaniale dirigée** de la Pointe d'Arçay.

Site classé

Un site classé permet de gérer, préserver et valoriser durablement des monuments naturels et sites à enjeux patrimoniaux. Le marais

mouillé poitevin est classé par décret du 9 mai 2003 sur 23 communes et 18 620 hectares pour son intérêt pittoresque (paysage combinant voies d'eau, trame arborée et prairies naturelles) et scientifique (génie hydraulique). La sauvegarde et la valorisation du site classé par le Parc et ses partenaires est reconnu par le label **Grand Site de France**.

Syndicat mixte Gemapien

Les communes et les EPCI à fiscalité propre confient tout ou partie de leur compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux syndicats mixtes.

4 syndicats mixtes (SM) Gemapiens interviennent dans le **PNR** : le SM du Marais poitevin Bassin du Lay, le SM Vendée Sèvre Autise, le SM Bassin versant de la Sèvre niortaise et le SM des Rivières et Marais d'Aunis.

Zone humide

Les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Ce sont des zones de transition, entre terre et eau. Tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales ou encore mangroves, il existe de nombreuses zones humides différentes et chacune abrite d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.

Communes du syndicat mixte et classement en Parc naturel régional du Marais poitevin





Inventons ensemble la vie du Parc.
Prenons contact,
nous sommes proches de vous !

05 49 35 15 20

correspondance@parc-marais-poitevin.fr



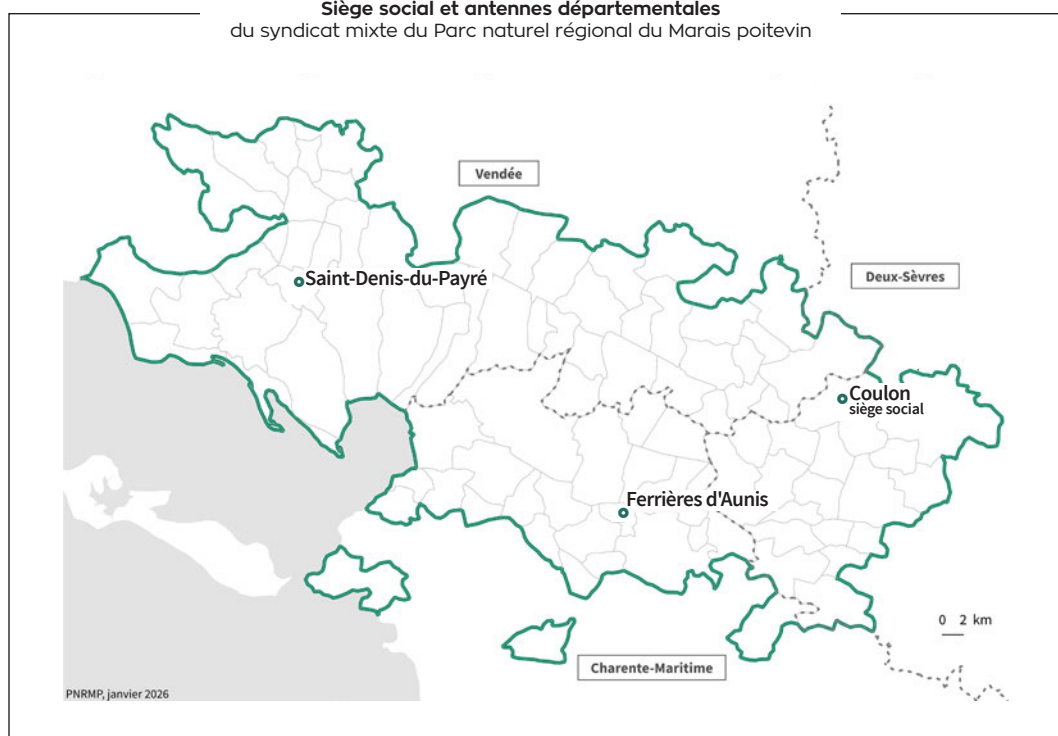
Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

Siège social
2, rue de l'église
79510 Coulon

**Antenne en
Charente-Maritime**
200, rue de la Juillerie
17170 Ferrières d'Aunis

**Antenne en
Vendée**
Pôle des espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré

Siège social et antennes départementales
du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin



Retrouvez toutes les actions du Parc
pnr.parc-marais-poitevin.fr



DOCUMENT RÉDIGÉ PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARNAS POTVIN • 2026